LETTRE DE ROME.

La béatification du vénérable curé d'Ars a revêtu un caractère exceptionnellement solennel et impressionnant en raison de la crise douloureuse que traverse actuellement l'Eglise de France.

Au moment où, encore toute meurtrie des coups furieux portés par la franc-maçonnerie à ces nobles et florissantes congrégations qui étaient naguère son orgueil et son soutien, la "Fille aînée de l'Eglise" voit la hache des sectaires se tourner contre le clergé séculier, qui constitue désormais son unique sauvegarde au point de vue spirituel, voici que le Souverain Pontife élève aux honneurs des autels, au des membres de ce autels, auquel il le présente comme exemple et le donne pour protecteur. Il y a, évidemment là quelque chose de plus qu'une coïncidence heureuse, et les croyants ne peuvent manquer d'y voir un gage de triomphe à venir.

Le cérémonial des béatifications comprend, on le sait, deux parties distinctes: l'une, qui a lieu le matin et comporte, outre la célébration d'une messe à laquelle assistent les cardinaux appartenant à la Congrégation des Rites, la lecture publique du Bref en vertu duquel le Vénérable est déclaré Bienheureux de par l'autorité apostolique dont est investi le Pontife romain; l'autre, qui a lieu l'après-midi et qui consiste principalement dans l'acte d'hommage que le Pape fait, en personne au nouveau Bienheureux. Il va sans dire que c'est cette dernière qui est la plus solennelle par suite de la présence du Saint-Père, de tous les membres du Sacré-Collège se trouvant en curie, et de la Cour pontificale.

Je ne reviendrai pas sur la décoration de la basilique, qui était la même que pour la fête de l'Immaculée-Conception et dont je vous ai donné, en son temps, la description détaillée, seulement un transparent représentant le bienheureux Jean-Baptiste Vianney porté aux nues par une légion de chérubins avait remplacé au centre de la "gloria," placée au-dessus de la chaire de Saint-Pierre, l'image lumineuse de la Vierge immaculée.

La distribution des billets pour assister à cette cérémonie avait été confiée, comme de juste, à Mgr d'Armailhacq, le très digne recteur de l'Institut national de Saint-Louis des Français, et bien que les demandes aient dépassé de beaucoup le nombre des places disponibles, la répartition des billets a été faite d'une façon si judicieuse que, chose rare en pareil cas, il n'y a pas eu la moindre plainte ou la plus légère protestation. De bonne heure, les tribunes s'emplissent d'une foule de fidèles de toutes nationalités—preuve évidente du caractère très général de la dévotion dont le curé d'Ars est l'objet — on remarquait toutefois, avec plaisir, une notable prédominance de l'élément français consistant en majeure partie en pèlerins des diocèses de Paris, Lyon, Autun et Belley. Une dizaine d'évêques français, aisément reconnaissables à leur rabat, siégeaient aux bancs réservés aux membres de l'épiscopat, à côté de ceux des cardinaux.

Les journaux ont fait grand bruit autour d'un incident qui se produisit quelques instants avant l'entrée du cortège pontifical; il ne sera pas inutile, tout en le rapportant, de le réduire à ses véritables proportions. Le duc et la duchesse de Gênes, accompagnés de leur jeune fils le prince d'Udine et de leur suite, se présentèrent, munis de billets ordinaires, à l'entrée de la tribune à laquelle ceux-ci donnaient accès. M. Mac Nutt, le chambellan de service, qui était loin de s'attendre à la venue d'aussi augustes personnages, qu'il reconnut aussitôt, fit de son mieux pour les placer convenablement et offrit un siège à la duchesse de Gênes qui déclina toute attention spéciale, préférant rester debout dans la foule. Cependant, le bruit de la présence des princes de la Maison de Savoie s'était répandu, suscitant un grand mouvement de curiosité, comme on peut se l'imaginer, et donnant lieu aux commentaires les plus fantaisistes sur le thème bien connu de la "conciliazione" .... Ceux-ci trouvèrent leur écho le soir même dans la presse libérale qui, sans se soucier de vérifier les faits, s'empressa de déclarer que la visite du duc de Gênes à Saint Pierre avait été annoncée au Vatican et qu'un chambellan de Sa Sainteté avait été mis à sa disposition, ce qui était absolument inexact.

Il est, d'ailleurs, tout naturel, que le duc et la duchesse de Gênes, dont les sentiments très religieux ne sont un secret pour personne, aient tenu à profiter de leur présence à Rome en ce moment pour assister à cette belle cérémonie et recevoir la bénédiction du Pape; ne pouvant le faire officiellement, ils se sont rendus à Saint-Pierre d'une façon toute privée comme de simples mortels et voilà tout.

A quatre heures moins le quart, les tentures de damas rouge masquant la chapelle du Saint-Sacrement furent écartées et, précédé des Suisses et de la croix, portée par un chapelain en soutane violette, le cortège papal pénétra dans la basilique. Venaient d'abord, deux par deux, les chapelains de Sa Sainteté, puis les camériers laïques dans leur traditionnel, costume Henri II; derrière eux, un groupe nombreux de camériers ecclésiastiques et de prélats en violet. Porté sur la "sedia gestatoria", le Saint-Père, vêtu de la soutane blanche et de la mozzetta de velours cramoisi bordée d'hermine, sur laquelle se détachait une étole richement brodée d'or, et ne portant en tête que la calotte blanche—la tiare et la mitre ne sont d'usage que pour les cérémonies où le Pape officie — s'avançait lentement, donnant sa bénédiction alternativement à droite et à gauche aux fidèles qui, dans un religieux silence, étaient agenouillés derrière un double cordon de gardes palatins.

La "sedia," qu'escortaient les gardes nobles, sabre au clair, en tenue de demi gala, était suivie par un groupe nombreux et brillant de cardinaux, portant la soutane et la mantelette de drap écarlate, et parmi lesquels on remarquait tout particulièrement les trois cardinaux français Coullié, Perraud et Mathieu.

Après avoir contourné l'autel de la Confession, le cortège s'arrêta au milieu du chœur et le Pape, étant descendu de la "sedia", s'agenouilla au "faldistorio" pour prier, tandis que les chantres de la chapelle vaticane entonnaient l'hymne "Iste confessor".

Le Saint-Sacrement fut alors exposé à l'autel du fond et le Saint-Père s'étant levé prit l'encensoir des mains du cardinal Rampolla qui, en sa qualité d'archiprêtre de Saint-Pierre, a le privilège de le lui présenter, et encensa l'ostensoir. Ce rite une fois accompli, le Pape retourna à sa place et se remit à genoux; un évêque récita les prières spéciales du nouveau bienheureux et, après que le chant du "Tantum ergo" eut été exécuté, le Saint-Père, toujours accompagné du cardinal Rampolla et assisté des maîtres des cérémonies, remonta à l'autel et encensa de nouveau le Saint-Sacrement dont la bénédiction fut donnée par l'évêque officiant, dès que le Pape se fut agenouillé au "faldistorio"....

Enfin, Mgr Luçon, évêque de Belley, et M. l'abbé Cazenave, postulateur de la cause du curé d'Ars, furent amenés auprès du Saint-Père, à qui ils offrirent les dons traditionnels consistant en une belle urne d'argent ciselé contenant une relique du nouveau bienheureux, un exemplaire de la "Vita" ou biographie de celui-ci, magnifiquement reliée; une image le représentant, et un grand bouquet de fleurs. Des jeunes prêtres français, désignés à cet effet, distribuaient en même temps aux cardinaux, aux évêques, aux dignitaires de la Cour et aux membres du corps diplomatique présents, des exemplaires de la "Vita" et des images reliés plus ou moins élégamment, selon le rang du personnage auquel ils sont destinés.

Sur ce, la cérémonie étant achevée,— elle avait duré une demi-heure environ,— le Saint-Père remonta sur la "sedia" et le cortège se referma dans le même ordre qu'en entrant, pour regagner la chapelle du Saint-Sacrement, où les cardinaux et les membres du chapitre de Saint-Pierre prirent congé de Sa Sainteté, qui, avec sa Cour, retourna à ses appartements.

—

Le Saint-Père a reçu en audience collective les représentants du clergé de Paris, auxquels avaient été autorisés à se joindre quelques prêtres des diocèses voisins, qui étaient venus à Rome pour assister à la béatification du curé d'Ars; ils étaient en tout une trentaine, ayant à leur tête MM. l'abbé Gardey, l'éminent curé de Sainte-Clotilde; l'abbé Chesnelong, curé de la Madeleine; l'abbé Marbeau, curé de Saint-Honoré d'Eylau, et le curé de Saint-Sulpice.

Prenant la parole au nom de ses confrères, M. l'abbé Gardey a prononcé un petit discours de circonstance, conçu dans le style le plus élégant et renfermant des pensées d'une rare élévation, qui émurent le Saint-Père au point qu'à un moment donné on vit même une larme briller au coin de ses paupières.

Le Pape répondit en latin par une allocution d'une tournure familière et des plus touchantes, rappelant le grand événement dont ils venaient d'être témoins, et vantant les vertus héroïques du curé d'Ars. Sa Sainteté daigna ajouter que son intention était de déclarer le nouveau bienheureux comme le protecteur attitré de tous les curés de France.

M. l'abbé Gardey ayant demandé au Pape de vouloir bien lui faire tenir le texte de l'allocution qu'il venait de prononcer et dont il serait heureux de pouvoir donner communication à tout le clergé français pour lequel il constituait, en même temps qu'un éclatant témoignage de sa souveraine bienveillance, un précieux encouragement on ne peut plus opportun dans les angoisses de l'heure présente, Sa Sainteté promit de contenter son légitime désir. De fait, dès le lendemain, l'abbé Gardey reçut un pli cacheté aux armes du Saint-Père et, quelles ne furent pas sa surprise et sa joie en l'ouvrant de trouver que le document en question était écrit tout entier de la main même du Pape!

Du reste, ce n'est pas le seul autographe de Pie X que M. l'abbé Gardey rapporte avec lui. Le Saint-Père lui avait déjà fait remettre une lettre de caractère personnel où, dans les termes les plus flatteurs, il lui exprimait toute sa satisfaction pour les efforts, d'ailleurs couronnés de succès, qu'il avait été un des premiers à faire pour établir dans son église le plain-chant conformément aux dispositions de son "motu proprio" sur la musique liturgique.

Les innombrables amis que le curé de Sainte-Clotilde compte dans la haute société parisienne apprendront certainement avec plaisir les témoignages d'estime et de considération toutes particulières dont il a été l'objet de la part du Souverain Pontife.

E. DELFICO.

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

De L'Elégante Résidence

ET TERRAINS SPACIEUX,

No 2113 rue Prytanée,

Entre les rues Jackson et Joséphine

Une aussi bonne localité que l'on puisse désirer.

Succession d'Edward Ivy.

No 60.519 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 16 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 1er février 1905 et signé le 7 février 1905, par l'Honorable John St. Paul, juge de la sus-dite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

L'élégante résidence en bois à deux étages, No 2113 rue Prytanée, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Jackson et Joséphine, et l'avenue St-Charles, retirée de la banquette, sous une jolie barrière en fer, et contenant grande galerie, vaste vestibule, grand salon, salle à manger, cuisine, buanderie, lavabo, office et autres agréments au rez-de-chaussée, galeries sur le devant et le côté, vestibule, sept chambres à coucher, chambre à bain, lavabo, cabinet pour le linge au premier étage. Les chambres sont grandes, avec ornements élevés, bien ventilées et bien finis, d'un bout à l'autre, avec manteaux de cheminée en marbre dans les chambres principales. Les terrains sont tracés en jardin et pelouse avec un superbe palmier sur le devant. Le terrain est décrit comme deux certains lots de terre dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Jackson, St Charles et Joséphine, quatrième district de cette ville, désignés par les Nos Un et Deux sur un plan fait par C. A. Hedden, ingénieur civil, le 13 juin 1848 annexé à un acte pardevant S. H. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 23 juin 1848 chaque lot mesurant trente et un (31) pieds onze (11") pouces et cinq (5''') lignes de face à la rue Prytanée sur cent dix sept (117) un (1") pouce et six (6''') lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. C'est une confortable résidence avec tous les agréments modernes dans une excellente localité.

La propriété est en bon état, et est désirable de toute façon et de tous les points de vue. Le voisinage ne peut être surpassé. Les candélabres et les installations de gaz, à l'exception de la lumière du vestibule au rez de chaussée, sont inclus dans la vente. Des cartes d'entrée seront fournies tous les jours de 2 à 5 heures p. m. les dimanches exceptés.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1, 2 et 3 ans de crédit pour des billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 6 pour cent d'intérêt, par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1905, en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. S. Parkerson, avocat.

12 fev—12 19 26—mars 5 11 16

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Grands Lots 64 par 215

AVEC RESIDENCE A DEUX ETAGES,

3425 RUE CHIPPEWA,

DANS LE SIXIEME DISTRICT.

A un ilet des Stuyvesant Docks

Emile Senac et als vs Mme David Klein.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 74.994.

PAR SPEAR ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear Encanteur — Bureau No 802 rue Perdido MERCREDI le 15 mars 1905, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu de et conformément à un jugement rendu en pleine Cour le 2 février 1905 et signé en Cour ouverte le 8 février 1905 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg Plaisance, Sixième District de cette ville désignés par les Nos 5 et 6 de l'ilet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Dauphine, Chippewa et Jersey, d'après le plan fait par W. P. T. Thompson voyer, le 27 janvier 1849 déposé comme plan No 13 en l'étude de Robert J. Beard, alors notaire en cette ville, les dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue Chippewa sur 215 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, représenté par le billet de l'acquéreur, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur ladite propriété, le billet devant porter 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1905 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de l'adjudication de façon à lier ladite adjudication.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. J. Meral, Jérome Meunier, avocats.

12 fev—12 19 26—mars 5 12 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

50 Actions du Fonds Capital de la N. O. Gas Light Co.

Emile Senac et als vs Mme David Klein.

No 74.994—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—bureau No 802 rue Perdido—JEUDI, le 23 février 1905 à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu en Cour ouverte le 2 février 1905, et signé en Cour ouverte le 8 février 1905, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée—

50 Actions du Fonds Capital de la NEW ORLEANS GAS LIGHT Co.

Termes et conditions—Très positivement comptant à l'adjudication.

E. J. Meral, Jérome Meunier, avocats.

12 fev—12 16 21 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENCOIGNURE ROYALE ET LIZARDI.

JOSEPH PAYSEE VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74.033, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido. MERCREDI, le 15 février 1905 il sera vendu à midi, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine cour le 3 janvier 1905, ledit jugement signé en pleine Cour le 10 janvier 1905, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Fornall et Lizardi, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9 de l'ilet No 8 les dits lots mesurant, à savoir: le lot No 9 formant l'encoignure Royale et Lizardi mesure 28 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale par 122 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lizardi. Les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 26 pieds, 7 lignes de face à la rue Royale par une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent un cottage ayant 5 chambres, hangar, puits et citerne, désignée par le No 708 rue Lizardi

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a à un crédit d'un an garanti par hypothèque spéciale sur ladite propriété, la balance du crédit devant porter intérêt à 8 0|0 par an à partir de la date d'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1904 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Le montant du crédit devra être garanti par toutes les clauses de garanties usuelles et habituelles. L'acquéreur devra déposer 20 0|0 du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir son achat. Acte de vente pardevant Robert Legier notaire public, aux frais des acquéreurs.

E. J. Meral, Walter L. Gleason, avocats.

15 jan—15 22 29—fev 5 12 15

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux Splendides Lots de Terre à Bâtir

Dans le Sixième District,

S'améliorant rapidement et près de la nouvelle ligne de chars Clio, à l'encoignure des rues Howard et Upperline

Ilet des rues Valence et Freret.

—AUSSI—

Joli Cottage Simple contigu.

No 4717 rue Howard entre les rues Valence et Upperline.

Succession de Walter B. Nugent.

No 73,206—Cour Civile de District. Div E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 février 1905 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de cour signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. George H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 581, borné par les rues Upperline, Howard (autrefois St. George) Valence et Freret, (autrefois Laugt) désigné comme lot No 2 sur un certain devis et certificat d'arpentage fait par L. Daney ingénieur civil et voyer le 10 janvier 1905. Le dit lot de terre mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard, autrefois St George, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ladite propriété est désignée par le numéro municipal 4717 rue Howard.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette contenant galerie sur la façade et dans le fond, vestibule, 5 chambres, citerne, hangar etc.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le même district et ilet contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 3 sur le devis susmentionné de L. Daney ingénieur civil et voyer. Et ledit lot mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard (autrefois St George) sur cent vingt pieds (120) de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même ilet et district que et contigu à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné comme lot No 4 sur le sus-mentionné devis de L. Daney, ingénieur civil et voyer, ledit lot No 4 formant l'encoignure des rues Howard (autrefois St George) et Upperline, et mesurant d'après ledit devis cinquante deux [52] pieds et un [1] pouce de face à la rue Howard (autrefois St George) par cent vingt (120) pieds de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 3, et cent vingt (120) pieds de profondeur et façade sur le côté de la rue Upperline et trente six (36) pieds et un (1) pouce sur la ligne au fond. Lesquelles dites mesures sont les mêmes que ceux désignées dans le titre original de ladite propriété et plus spécialement sur un certain plan fait par J. O. Hassam, ci-devant ingénieur de ville daté le 25 juin 1894, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant Felix J. Puig, notaire en cette ville, daté le 3 décembre 1897. Les propriétés ci-dessus devant être vendues sont strictement conformément avec mesures et devis, et la succession vendant, n'offre pas ou ne prétend pas délivrer aucun surplus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; la portion du crédit s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant sept [7 0|0] pour cent d'intérêt par an, de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénande et toutes les clauses usuelles de sécurités, cinq (5 0|0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, les propriétés améliorées devant être assurées et les polices d'assurances devant être transférées au porteur des billets, et les acquéreurs devant payer et assumer en-dessus et en plus du montant de leurs enchères respectives toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1905.

Les actes de vente devant être passés pardevant Bus. Romes, notaire, aux frais des acquéreurs. Aussi, le même jour et endroit immédiatement après la vente des propriétés foncières, nous offrirons un lot de meubles de maison, situés au No 4717 rue Howard et 2319 rue Cadiz.

Conditions—Comptant pour les meubles de maison.

Edgar M. Cahn, avocat.

22 jan—22 29—fev 5 12 19 23

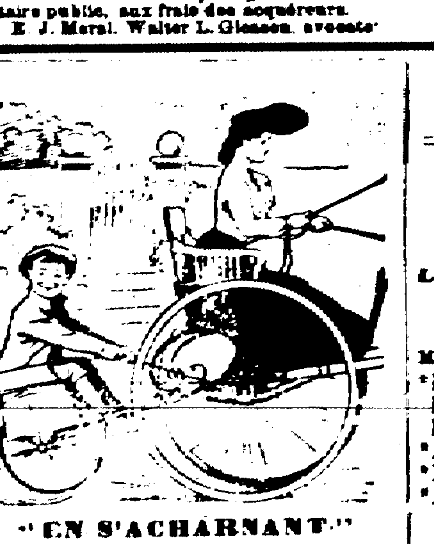

"EN S'ACHARNANT"

sur notre réputation quelques marchands s'imaginent qu'ils induiront en erreur nos clients et d'autres qui nous connaissent moins bien. Grave erreur—nous maintenons notre commerce et nous obtenons de nouveaux clients en raison de l'excellence des véhicules Voitures, Wagons, Surreys, Runabouts, Barrouches et Buggies avec bandes en caoutchouc que nous vendons. Nous vous compterons parmi nos clients si vous examinez notre stock, nous avons un grand fonds d'assortiment de Harnais.

JOSEPH SCHWARTZ CO., Ltd.

821-831 rue Perdido.

Agence des célèbres wagons de ferme et roulage de Piedmont et Tennessee.

Quartier-général des Fabricants de Voitures et de Wagons, Quincaillerie, Matériel, etc.

1 sept—6m—dim jeu

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Hâvre, Paris (France)

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.

Du quai No 42, North River, pied de la rue Morton.

*LA TOURAINE, 16 février.
LA GASCOGNE, 23 février.
LA BRETAGNE, 2 mars.
*LA LORRAINE, 9 mars.
*LA TOURAINE, 16 mars.
*LA SAVOIE, 23 mars.

*Vapeurs à double hélices.

Agence Générale 32, Broadway, New York
FRANK J. OKFILA, Agent général du Sud,
No 218 rue Carondelet.

1er fév—1 an

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille............ 25c.
Grand flacon............ 50c.

L'Hôtel le Plus Moderne.

HOTEL BRUNO

ANNONCE UN

"LUNCH" à 30 sous, de 11 à 2 heures, tous les jours, pour les Marchands le Dames et les Messieurs.

3 jan—3m

NEW St-CHARLES HOTEL

Moderne. A l'épreuve du Feu.

Première Classe.

Pouvant recevoir mille personnes

—AUSSI—

BAINS AU ST-CHARLES

Turque—Russe—Romain—Ordinaire.

OUVERT JOUR ET NUIT.

Les Lundis, Mercredis et Vendredis sont les jours pour les dames, de 8 heures a. m à 3 heures p. m.

A. R. BLAKELY & CO., Limited, Propriétaires.

1 déc—6m

..Il s'éloignait très vite......

..Au moment de prendre la courbe de l'allée, obéissant à une sorte d'attraction invincible, il détourna la tête.

Marthe était demeurée à la même place....dressée dans sa robe noire......

..Abandonnée, elle le suivait d'un regard très triste......

..Comme noyé de détresse!...

Le cœur d'Olivier se serra.

Mais il eut un simple et dernier salut et disparut!......

....

Une demi heure ensuite, descendant la rue de Courcelles, il hélait une voiture découverte et donnait l'adresse du Royal Club, rue de la Paix.

Il avait vu monsieur de l'Orge......

Celui-ci ne lui ayant pas soufflé mot de Marthe, il avait eu sa rencontre toute sa fortuite avec la jeune fille.

Leur conversation n'avait traité que d'affaires.

Avant de partir pour l'excursion de l'"Ariel," Olivier avait confié à monsieur de l'Orge le soin d'exécuter pour son compte différents ordres de Bourse qui, ayant eu un heureux succès, lui faisaient encaisser une vingtaine de mille francs.

Cette somme lui arrivait fort à propos, car, du chef de sa mère, il ne jouissait que d'une trentaine de mille livres de rente, ce qui était peu pour lui.

L'existence de Paris est si onéreuse.

Par ailleurs, son voyage lui avait coûté horriblement cher.

Et il n'avait rien à attendre de son père du côté argent.

En lui remettant le montant de son héritage maternel, le sec et sévère vieillard lui avait déclaré, en effet, très catégoriquement.

—Ceci doit vous suffire à faire honorablement figure dans le monde....De moi, il vous reviendra environ le double......Mais, de mon vivant, vous n'avez rien à espérer......Ne l'oubliez pas......

"Je me montrerais intraitable si vous gaspilliez votre fortune......

Et Olivier se l'était tenu pour dit et pour bien dit.

..Dans la voiture qui l'emportait rapidement, il ne songeait plus qu'à Marthe et à François......

....A Marthe qu'il venait de quitter....

....A François qui l'attendait, plein de l'espoir qu'il lui avait donné....

Parfois, la pensée de l'homme d'affaires le traversait également.

Et ce que lui en avait dit Marthe lui revenait en mémoire ....Sa sollicitude pour la jeune fille lui était plus que suspecte ....Mais il ne s'attardait pas à cette pensée....

....

Sa voiture s'était arrêtée rue de la Paix, devant ce cercle connu qu'est le Royal-Club....

.... Il gagna tout de suite les salons de conversation.... non sans avoir été maintes fois obligé à des poignées de mains avec d'aimables cercleux de sa connaissance, tout heureux de le revoir après une absence de près de deux mois....et, tout de suite, il découvrit François....

Celui-ci .... pour tromper l'anxieuse attente où il était de son ami....s'était plongé dans la lecture des journaux du soir.

Olivier s'approcha, lui frappa sur l'épaule, puis, grave:

—Tu ne m'attendais pas si tôt?......

—Hein?.... Quoi?.... Ah! c'est toi!......

A continuer.

Le Meilleur Remède au Monde pour les Enfants en Dentition.

Un Remède Ancien Mis à une Heureuse Epreuve

DEPUIS PLUS DE SOIXANTE ANS,

MRS. WINSLOW'S SOOTHING SYRUP a été employé depuis plus de SOIXANTE ANS avec un SUCCES PARFAIT par des MILLIONS de MERES pour leurs ENFANTS EN DENTITION. CALME L'ENFANT, AMOLLIT les GENCIVES, APAISE toute DOULEUR, GUERIT les COLIQUES VENTEUSES, et est le meilleur remède de la DIARRHEE. En vente chez les pharmaciens dans toutes les parties du monde. Ayez soin de demander Mrs. Winslow's Soothing Syrup, et de n'en prendre aucun autre.

Vingt-Cinq Cents la Bouteille.

1erav09—1 an

Feuilleton

DE

L'Abeille de la N. O.

Commencé le 29 juin 1903

LES

Vautours de Paris

GRAND ROMAN INÉDIT

PAR CHARLES MÉROUVEL

PREMIÈRE PARTIE

XXXIX

LE CARNET DE ME PLESSIS

(Suite.)

—En ce temps-là, faubourg Saint-Honoré à quelques pas de sa malade.

—Riche?

Le baron secoua la tête.

—Au contraire, très pauvre.

—Et depuis?

—Je vais vous dire ce qu'il est devenu.

Jean Villedieu prenait des notes rapides; il inscrivait des noms en disant au baron:

—Vous permettez?....

—Comment donc! Je vous considère dès à présent comme un allié. Autrement pourquoi serais-je venu vous trouver? Non pas que je veuille vous entraîner avec moi à la conquête de je ne sais quelle Toison d'or, dont je n'ai aucune envie, mais parce que je voudrais m'associer à une œuvre de justice....

—Laquelle?

La physionomie si calme d'ordinaire du baron Maurice de Restand s'anima.

Elle resplendissait du sourire des gens heureux.

Et il l'était, en effet, plus que jamais.

Depuis son voyage à la Bruyère, les ombres du visage de sa chère Jeanne s'étaient dissipées.

Il sentait qu'il l'avait définitivement conquise, que sa bonté triomphait de ses souvenirs, que ses tristesses ne reviendraient plus et que cette âme douce comprenait que sa reconnaissance et ses tendresses devaient aller à cet homme devenu son protecteur, son ami et le père de son Andrée.

En faisant le bonheur de cette Jeanne adorée, il avait fait le sien.

C'était sa récompense.

Il dit:

—Cher monsieur Villedieu, quand vous me connaîtrez mieux, vous saurez que je ne méprise pas les biens de ce monde. Ils sont agréables à posséder, ne fût-ce qu'à cause du bien qu'on peut faire aux autres. Seulement je me contente de ceux que je dois au hasard ou pour mieux dire aux parents inconnus qui m'ont donné la vie. C'est donc avec le plus parfait désintéressement que je désire m'occuper d'une affaire qui, je n'en saurais douter, vous préoccupe vous même.

—C'est vrai, dit Jean Villedieu, et je vais vous donner la preuve.

Il prit le cahier bleu de Me Plessis et le mit sous les yeux du baron de Restand.

—J'y pensais lorsque j'ai eu l'honneur de votre visite, dit-il.

Il indiquait au baron le passage qu'il avait déjà lu à la vieille duchesse de Brévannes:

"Voici à quelle tâche tu es condamné, mon cher Jean!

"Dusses-tu dépenser jusqu'au dernier sou de ma fortune pour parvenir au but, je compte sur ton courage, ton désintéressement et ton intelligence, et comme le père d'Hamlet à son fils, je te dis:

"—Il faut démasquer l'assassin d'André et tôt ou tard le frapper d'un juste châtiment".

Mais il n'arrêta pas le baron dans sa lecture, comme il l'avait fait pour la vieille duchesse, et le laissa aller jusqu'au bout.

Le mari de Jeanne, de l'adorée du jeune duc de Brévannes, put lire ceci:

"Cet assassin, je te le répète, c'est le comte Xavier de Resvres."

Il referma le cahier.

En le parcourant, M. de Restand n'avait manifesté ni étonnement ni émotion.

—Vous pensiez donc comme nous? demanda Jean Villedieu.

—Certes. J'ai réfléchi longuement à cette affaire où les coupables ont déployé une audace et un cynisme pires encore que vous ne pouviez le supposer.

—Croyez-vous?

Le baron déclara avec son calme inaltérable.

—Je n'ai pas le caractère ni les habitudes d'un policier de profession, mais l'isolement dans lequel j'ai vécu, la nécessité où j'étais de ne compter que sur moi-même pour ma défense, puisque, dès au sortir du collège, je n'avais personne pour me diriger, si ce n'est un vieux notaire à qui je dois peut-être la tran-